

**MAIRIE**
42330 CUZIEU**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 15
Votants 17

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE 14 AVRIL À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 09 avril 2025

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Excusés : Bruno SAUVIAC – Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Ghislaine GARNIER

2025.013 – Réfection des planches de rives et des toitures de l'école – Désignation de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date des 07 décembre 2022 - 29 janvier 2024 et 16 décembre 2024, des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'État et du Département de la Loire, pour la réfection des planches de rives et des toitures de l'école Yves Meynier.

Plusieurs devis ont été demandés et il en ressort que l'entreprise répondant au mieux au cahier des charges est LOIRE TOITURE sis à Saint Etienne le Molard 370 route du château d'eau. Le devis pour les travaux s'élève à 27 766.24 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider de la réalisation des travaux de réfection des planches de rives et des toitures de l'école Yves MEYNIER
- d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise LOIRE TOITURE tel qu'énoncé ci-dessus
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Décide de la réalisation des travaux de réfection des planches de rives et des toitures de l'école Yves MEYNIER
- Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise LOIRE TOITURE tel qu'énoncé ci-dessus
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Ghislaine GARNIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

